



ESI Angers

ESI Nantes Lotz-Cossé

ESI Nantes Marsauderies

ESI Rennes

ESI Tours

Mail : disi-ouest@cgt.fr site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Comité technique de la DISI Ouest vendredi 30 mars 2012

En introduction de la réunion, nous avons lu la motion liminaire suivante :

La CGT se félicite de pouvoir vous rencontrer aujourd'hui. Toutefois, nous regrettons la maigreur des documents préparatoires.

Premier exemple : concernant le budget, nous n'avons pas le détail par ESI.

Autre exemple : nous attendons toujours la situation des effectifs dans chaque ESI.

Dernier exemple : sur l'évolution des missions, aucun document sur la fermeture de l'éditique à Nantes Lotz-Cossé !

Nous profiterons donc des débats d'aujourd'hui pour vous demander toutes les précisions que nous jugerons nécessaires.

1) budget 2012 : un budget de crise

Il nous était difficile d'apprécier le budget qui nous était proposé par la Direction :

- pas de détail par ESI
- pas de point de comparaison avec le budget de 2011 (qui était tenu au niveau des ESI)
- les informations étaient limitées au seul programme 156 (correspondant à l'ancienne dotation globale de fonctionnement)
- sur certains postes budgétaires, c'est la dépense totale de l'année qui était indiquée, sur d'autres, c'est uniquement la première dotation qui était précisée en l'attente du complément attendu en septembre.
- Concernant la gestion des bâtiments : seuls les ESI d'Angers, Nantes Marsauderies et Rennes sont gérés par la DISI. Nantes Lotz-Cossé et Tours sont gérés par les directions locales.

Par ailleurs, les CID qui intégreront la DISI en septembre fonctionneront cette année sur le budget de leur direction d'origine.

Sur le montant qui nous a été attribué par la Direction Générale, une réserve de 2 % était prévue jusqu'à l'an dernier. Cette réserve ne doit pas être dépensée avant confirmation de l'ouverture totale des crédits. Cette année, la réserve monte à 5 % des crédits prévus.

M. Bellanger a indiqué que selon lui, la DISI ne s'est pas trop mal débrouillée dans un contexte de diminution des moyens attribués aux directions locales. Les marges sont limitées dans le budget proposé, toutefois il compte jouer sur deux postes : les frais de mission et les matériels informatiques.

Sur les frais de mission, des nouvelles règles ont été définies pour limiter les déplacements.

Sur le matériel informatique, il a indiqué qu'à Nantes Lotz-Cossé, il allait supprimer des imprimantes, comme il l'avait fait dans les ex-CSI de Nantes et d'Angers.

La CGT considère qu'il faut tenir compte des missions pour lesquelles l'usage du papier reste indispensable et qu'il n'est pas acceptable de dégrader les conditions de travail des agents.

M. Bellanger a également indiqué que les micros ne seraient plus remplacés dans un rythme fixe, mais uniquement lorsqu'ils seront obsolètes (tout en ayant un parc de remplacement). La CGT a pointé le risque d'une perte d'homogénéité du parc, ce qui compliquera la tâche de dépannage des CID. De plus, avec un matériel vieillissant, les pannes matérielles risquent de se multiplier. Par ailleurs, l'installation de Windows 7 risque de compromettre les performances des matériels anciens.

Une fois de plus, ce sont les agents qui dans leur travail quotidien feront l'objet de cette politique d'austérité !

M. Bellanger a par ailleurs indiqué qu'une négociation était en cours en vue de faire baisser le loyer (supérieur à 1.000.000 d'Euros par an) de l'ESI de Rennes, ou d'acheter le bâtiment. **La CGT constate, sans surprise, que louer au privé peut revenir très cher !**

Nous avons interrogé la direction sur un certain nombre de dépenses prévues :

- 42.750 € sont prévus pour les réceptions et la communication. Outre l'organisation de réunions et de moments de convivialité (galette de début d'année), ce montant comprend l'organisation par la DISI d'un séminaire annuel de fiscalité professionnelle pour le compte de la DGFIP, et qui se tient à Piriac (44). Les frais engagés pour l'organisation de ce séminaire sont remboursés par la DGFIP.

La CGT a souhaité que ces dépenses soient isolées lors de la présentation du budget

- 154.360 € sont prévus au titre des frais de déplacement
- 8.250 € sont prévus pour les stages et formations professionnelles. Ce montant ne couvre pas les frais de stage « constructeurs » qui sont financés directement par la centrale.
- 75.000 € sont provisionnés pour les véhicules. Cela correspond à environ 5 voitures. La DISI étudiera pour déterminer quels sont les véhicules à remplacer dans les différents ESI, en particulier pour les CID
- des intérêts moratoires sont prévus, nouveau sujet dû à l'arrivée de Chorus !

Contrairement à ce qui se fait dans les directions départementales, les rémunérations des personnels ne sont pas gérées en local et il n'existe pas de fongibilité entre les dépenses de personnels et les dépenses matérielles.

Toutefois, si les dépenses constatées sont inférieures aux prévisions, le DISI a indiqué que les fonds économisés serviraient à l'amélioration des conditions de travail.

Constatant une diminution globale des moyens pour la DGFIP, l'ensemble des organisations syndicales a voté contre le budget proposé.

Un nouveau comité technique sera donc convoqué pour réexaminer ce dossier.

En marge de la discussion sur le budget, M. Bellanger a rappelé que 100.000 € avaient été affectés par la Centrale pour déterminer les conditions de **construction d'un bâtiment sur le site de Nantes Marsauderies** qui permettrait le regroupement des deux ESI Nantais et de la DISI.

Suite à la demande de la CGT, M. Bellanger indique que deux solutions sont à l'étude pour la cantine : soit un agrandissement de la cantine, **soit l'instauration d'une rotation des horaires de repas !** Il précise par ailleurs que le nombre de rationnaires à Nantes Marsauderies est faible. Il semble que la qualité des repas soit en cause. La CGT rappelle que le changement de prestataire ne peut se faire qu'après consultation des adhérents de l'association lors l'assemblée générale.

Les parkings devraient être prévus en nombre suffisant.

Toutefois, M. Bellanger précise qu'aucune décision n'est prise à ce jour.

Par ailleurs, il indique que tous les agents de Nantes seront désormais considérés comme bénéficiaires du plan de mobilité urbain (PMU) de la métropole, et bénéficieront des abonnements à prix réduits correspondant, comme leurs collègues de la DRFIP 44.

La CGT se félicite de l'adhésion de la DISI au PMU de Nantes métropole.

2) ponts naturels

Le DISI a rappelé son opposition à l'adoption dans nos services des ponts naturels. Toutefois, les responsables de chaque ESI décideront des effectifs nécessaires lors des ponts de 2012. Certains services pourraient donc être fermés.

En cas de fermeture de la DDFIP, les agents de CID d'Angers, Nantes, Rennes et Tours pourront aller travailler à l'ESI de rattachement s'ils le souhaitent.

Les CID intégrant nos services en septembre se verront appliquer les ponts naturels de leur direction actuelle. Pour l'an prochain, la possibilité pour ces collègues de travailler durant la fermeture de la DDFIP où ils sont en poste sera étudiée, il n'est pas envisagé de les faire venir jusqu'à leur ESI de rattachement.

La CGT et SNUI-SUD se sont abstenus sur ce dossier, la CFDT a approuvé la proposition de ne pas adopter de pont naturel.

3) évolution des missions

ESI d'Angers

L'équipe de la CID qui intervient sur le site de l'ESI a été renforcée (elle ne comportait que 0,9 ETP).

Un nouvel agent a été affecté sur le pôle RH budget. Toutefois, durant les congés estivaux des deux collègues, ce sont des collègues de la DISI (à qui on avait retiré cette tâche) qui reprendront leurs missions.

Par ailleurs, aucune décision n'est prise quant à l'arrêt du scannage des documents.

Face à la diminution des charges en acquisition des données, à Angers comme à Nantes Marsauderies, la direction affirme sa démarche volontariste de recherche de travaux pour les services.

ESI de Nantes Lotz-Cossé

Il s'agissait d'exposer les évolutions de missions, mais concernant la disparition en juillet de l'éditique, aucun document ne nous a été fourni. M. Bellanger a uniquement indiqué que les entretiens individuels des collègues concernés ont eu lieu. La CGT restera vigilante quant à l'avenir de nos collègues.

Seuls deux projets ont été évoqués : Aster, dont la « pérennité temporaire » (sic) a été confirmée, et Aglaé, dont le développement reviendra à Nantes.

Toutefois, qu'il s'agisse de l'avenir des collègues affectés sur Aster et dont la charge de travail se réduit, de la détermination de l'équipe chargée d'Aglaé, de l'avenir de Paye-ETR et des équipes Cobol, aucune information précise ne nous a été délivrée. La direction nous a rappelé que plusieurs scénarios étaient possibles dans le cadre d'une recherche de missions pérennes.

ESI de Nantes Marsauderies

La CID interne à l'ESI a vocation à être rattachée à Nantes LC, comme l'ensemble des CID basées à Nantes (à l'exception de la CID du service des retraites de l'Etat) mais cela pose des difficultés :

- les environnements sont différents
- la CID est sur dimensionnée par rapport aux autres CID, avec la présence d'un PSE, ce qui n'est pas dans la norme des CID. Une décision devrait être prise dans les deux mois concernant ce service. La CGT rappelle la spécificité de la CID de Nantes Marsauderies qui gère plusieurs serveurs atypiques.

ESI de Tours

Exposant les orientations sur l'évolution des missions, le RESI a confirmé que les orientations validées ne concernaient que très peu d'agents. La seule mission qui pourrait occuper un nombre conséquent de collègues devrait être définitivement validée au prochain COPSI. Elle concerne l'exploitation et la qualification de REP, actuellement à Bordeaux. 5 ETP seraient concernés, ce qui correspond à l'effectif auparavant affecté sur NDL. La reprise de cette mission devrait intervenir d'ici juin 2013, date du départ en retraite de la programmeuse « experte » à Bordeaux.

La direction affirme qu'il n'y a pas de risque pour la pérennité de l'ESI, tout en précisant qu'elle n'exclut pas de rechercher pas d'autres missions. **La CGT ne partage pas cet enthousiasme.**

ESI de Rennes :

les différents projets de l'ESI de Rennes ont été évoqués comme faisant partie d'un ensemble cohérent :

- Rennes accueillera les plateformes de préproduction et de production de l'Opérateur National des Payes (ONP). 44 collègues seront concernés à terme, ils travaillent actuellement sur India et Chorus. La montée en charge devrait être progressive.
- Service Center devrait concerner 6 agents
- l'hébergement : cette mission nouvelle est en construction
- l'assistance : il y aura un AT trésorerie (pas de date précisée)

Certains collègues risquent d'être temporairement sous-occupés en attendant l'arrivée de l'ONP.

Tous les agents de l'ESI de Rennes seront reçus par la direction pour étudier leurs souhaits d'affectation.

Il est précisé que l'exploitation de l'ONP entraînerait des astreintes possibles la nuit ou le week-end sur le modèle de l'organisation des exploitations COPERNIC (GTS-GAA). **A cette occasion, la CGT a rappelé son opposition au travail de nuit lorsqu'il n'était pas absolument nécessaire.**

Sur l'ensemble de la DISI, c'est donc une vue partielle des missions qui nous a été donnée, avec de nombreuses questions encore en suspens ...

4) point d'étape sur l'assistance de la DISI Ouest : vers une « comitologie adaptée »

Les groupes de travail ont constaté un besoin de définition précise des missions des CID et des SIL, et un souhait d'uniformiser les compétences de chacune des structures.

Un besoin de planification des tâches et de coordination des équipes est apparu.

La direction a donc décidé de la mise en place d'une « comitologie » adaptée (sic) : la CGT a compris qu'il s'agissait d'une maladie plus communément appelée « réunionite » : de très nombreux rendez-vous sont en effet prévus entre les équipes.

Le DISI a précisé toutefois qu'il s'agissait d'un mode de fonctionnement temporaire et que rien n'interdisait par la suite de réduire le nombre et la fréquence des réunions.

La CGT remarque que l'indicateur retenu dans l'outil de surveillance « Téléscope » retient le délai de résolution des incidents à 24 heures, alors que la note concernant l'assistance prévoit le traitement des incidents sur ce même délai et non sa résolution. M. Bellanger a indiqué que cette décision devait être appliquée, mais qu'il sera possible de justifier que ce délai ne soit pas tenable.

Il a précisé que les agents des CID auront une garantie en résidence (décision de la centrale), et qu'il n'y aura donc pas de déplacement des collègues entre Brest et Quimper notamment. En revanche, s'ils le souhaitent, les agents des CID nantaises devraient pouvoir intégrer l'ESI de Nantes Lotz-Cossé.

Le DISI a rappelé que l'intégration de la 2ème vague de l'assistance (CMI locales) concernera 58 personnes (3 agents ont refusé leur rattachement à la DISI) ; le rattachement de la CID de la Tour Bretagne de Nantes n'est pas décidé actuellement.

5) questions diverses

=> La CGT est revenue sur sa demande d'**uniformisation des récupération d'horaires lors des missions éloignées**. Elle exige un alignement par le haut des situations des différents ESI. Le DISI s'est refusé à toute modification des règles actuelles dans l'attente des décisions nationales. La CGT considère comme inacceptable que les agents d'une même direction, voire d'une même résidence, ne soient pas traités de la même manière sur ce point.

=> en réponse aux organisations syndicales qui soulignaient les difficultés pour les agents d'avoir des réponses à leurs questions sur les ressources humaines, le DISI a informé qu'il avait demandé à ce que le service RH de la DISI bénéficie d'un renforcement de son personnel.

=> La CGT a souligné que les agents qui bénéficiaient d'un changement d'échelon sont pénalisés depuis le 1er janvier car aucun changement n'est intervenu sur leur paye. Il s'avèrerait d'après le service RH que le problème proviendrait de la centrale, qui ne traiterait les changements d'échelon 1 à 2 fois par an.

Pour la CGT, il est inadmissible que ce soient les agents qui paient ces effets de la fusion.

=> M. Bellanger a précisé que 5 agents (dont 1 parti cette année en retraite) sont concernés par l'inscription automatique en fin de carrière sur la liste pour le 8ème échelon d'agent C. La CGT revendique la création d'un 8ème échelon sans barrage ni contingentement.

=> La CGT a demandé quand les services RH budgets des ESI de Tours et Nantes Lotz-Cossé seraient créés : la DISI espère pouvoir bénéficier des sorties d'école pour combler les postes vacants. A défaut, elle espère l'arrivée de militaires en retraite, sinon elle utilisera les passerelles entre les deux filières de la DGFIP.

=> la CGT a rappelé la nécessité de prendre l'attache des délégations de l'action sociale qui pour certaines ont cessé d'envoyer les informations aux collègues des ex-DIT.

Nous sommes à votre disposition pour toute précision sur ce compte-rendu. Vous trouverez les documents préparatoires sur notre site Internet. N'hésitez pas à vous inscrire sur notre liste de diffusion pour recevoir les informations !

Vos élus et experts en comité technique : Nathalie Azevedo (Tours), Olivier Delemar (Angers), Jean-Yves Detoc(Rennes), François Jaspard (Nantes Marsauderies), Maryvonne Kerboeuf (Rennes), Yvic Kergroac'h (Nantes LC), Sandrine Teurtrie (Rennes)